

Séance plénière des 19 et 20 novembre 2020**Rapport n° CR 2020-055 :****PREMIÈRES PROPOSITIONS ISSUES DE LA COP ÎLE-DE-FRANCE 2020
POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS****Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Le Conseil régional mandate sa présidente pour travailler avec l'État à la mise en place d'une taxe à caractère dissuasif pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels dans les zones périurbaines, qui constitue l'un des principaux facteurs de disparition de ces terres. Cette taxe, dont le périmètre devra être défini, pourra notamment porter sur les constructions de centres commerciaux, de bureaux et de parkings ».

Exposé des motifs :**Travailler avec l'État pour la mise en place d'une « taxe béton »**

Le présent rapport propose, en faisant de la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels un « axe stratégique majeur », de contribuer à atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN).

L'artificialisation des terres agricoles à la périphérie des zones urbaines, qui est une des manifestations de l'étalement urbain, est en effet aujourd'hui un facteur important de raréfaction des terres agricoles. De même, l'artificialisation des espaces naturels aggrave l'érosion de la biodiversité. Ces logiques doivent donc être stoppées. Si les dispositifs proposés ici peuvent y contribuer, il faut également des mesures dissuasives plus larges pour lutter contre ces phénomènes.

La mise en place d'une taxe prenant justement un caractère dissuasif peut, dans ce cadre, être un outil efficace. Notre collectivité doit engager un travail avec l'État pour contribuer à la mise en place d'un tel outil au niveau national, dont le périmètre, qui pourrait notamment inclure les constructions de centres commerciaux, de bureaux et de parkings, doit être précisément étudié (notamment avec la SAFER).

Ce projet d'outil fiscal avait été annoncé en 2017, puis a été abandonné. Les enjeux auxquels il répond n'en demeurent pas moins d'actualité. C'est pourquoi il est proposé, par cet amendement, que la Région Ile-de-France reprenne l'initiative sur ce projet.

Céline MALAISE

Présidente de groupe

